



Ezanville, le 04 novembre 2020

A l'attention des Présidentes et Présidents  
des associations d'Ézanville

Objet : Subvention municipale 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation budgétaire de la ville pour l'année 2021, je vous remercie de nous faire parvenir votre demande de subvention 2021 à l'aide des documents téléchargeables sur le site de la ville : <https://www.ezanville.fr/subventions-aux-associations>

Ces documents sont les suivants et constituent votre dossier de demande de subvention :

- ✓ Document Cerfa N°12156-05 : demande de subvention au titre de l'année 2021 ou de l'exercice 2020/2021
- ✓ Bilan financier de l'exercice 2019/2020
- ✓ Tableau d'adhésion

J'attire votre attention que tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être instruit, la date de rigueur étant le **04 décembre 2020**.

Vous pouvez déposer votre dossier de demande de subvention par voie numérique ([associations@ezanville.fr](mailto:associations@ezanville.fr)) ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire (Mairie d'Ézanville, Place Jules Rodet, 95460 Ézanville).

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Louis LE PIERRE  
Maire Adjoint en charge de  
la Culture, de la Jeunesse  
et des Sports.